UNION PROFESSIONNELLE
DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION
DE L'ÉCOLOGIE

Adhérez à l'UPSAE pour un syndicat plus fort !

Membres du bureau

Françoise PICAUT
Secrétaire Générale
Permanente UNSA/UPSAE
membre de la CAP nationale
DDT 65
tel : 05 62 51 41 26
francoise.picaut@hautes-pyrenees
.gouv.fr

Jacqueline GOUDOUX
Secrétaire Générale adjointe
Permanente UNSA/UPSAE
DDT 16
tel : 05 17 17 37 27
Jacqueline.goudoux
@developpement-durable.gouv.fr

Marie-Hélène PICARD
Trésorière nationale
Permanente UNSA/UPSAE
STRMTG
tel :04 56 59 42 69
marie-helene.picard
@developpement-durable.gouv.fr

Emmanuelle ARDISSON
Trésorière nationale adjointe
DREAL BRETAGNE
tel : 02 99 33 44 15
emmanuelle.ardisson
@developpement-durable.gouv.fr

Luc BODINATE
Permanent UNSA
Administration centrale – SG
tel : 01 40 81 10 91
luc.bodinate
@developpement-durable.gouv.fr

Denis CRANNEY
membre de la CAP nationale
DDT 36
tel : 02 54 53 26 54
denis.cranney@indre.gouv.fr

Sylvie MIAN
Permanente UNSA
membre de la CAP nationale
DREAL Bourgogne
Tel: 03 80 25 09 05
sylvie.mian
@developpement-durable.gouv.fr

Johnny RAMALINGOM
DEAL 974/ DMSOI
tel : 02 62 42 94 32
johnny.ramalingom
@developpement-durable.gouv.fr

Vanessa TOGNETTI
Administration Centrale - DGEC
Tel :01 40 81 80 95
Vanessa.Tognetti
@developpement-durable.gouv.fr

Chèr(e) collègue,

Afin de soutenir l'action que nous conduisons au bénéfice des SACDD, rejoignez-nous ou renouvelez votre adhésion au syndicat UNSA-UPSAE !

Flash UPSAE N° 2017-3

Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend sur tous les aspects de votre vie profession-nelle :

- Promotions, mobilités, recours...
- Application du RIFSEEP,
- Plan de requalification,

ainsi que tous les chantiers et réformes qui vous concernent :

- conditions de vie au travail
- risques psycho-sociaux (RPS)
- réorganisation territoriale
- télétravail
- ...

L'adhésion est une preuve concrète de notre et votre engagement. Elle conforte notre légitimité et notre crédibilité vis-à-vis de vous et de l'administration et nous permet ainsi de mieux vous défendre.

Le **montant annuel** de l'adhésion **reste inchangé pour 2017** il est de :

- *38 € pour une primo-adhésion*
- *58 € pour un renouvellement*

Nous vous rappelons que cette cotisation est soumise à une réduction d'impôt de 66 % conformément à la réglementation en vigueur.

AGENDA

8 et 9 mars 2017 :

Pré CAP promotion (TA) pour les SACDD CS et CE

28-29-30 mars 2017 :

CAP promotion 2017 (LA et TA) pour les SACDD CN CS et CE

17 et 18 mai 2017 :

CAP Mobilité 2017-9

Nos moyens d'action :

- **3 permanentes** pour vous **informer, vous conseiller**, vous **accompagner** et assurer le suivi de vos demandes au quotidien :

Françoise PICAUT, Jacqueline GOUDOUX, Marie-Hélène PICARD

- **1 équipe pour vous représenter et vous soutenir à la CAP** des SACDD

Titulaires : Françoise PICAUT – Karine SCIPION – Sylvie MIAN

Suppléants : Christophe DAUSSY – Denis CRANNEY – Romain SORIAUX

Adhérez et rejoignez UPSAE ou renouvelez-nous votre confiance dès aujourd'hui.

Soyez acteur de votre avenir,

Pour vous informer et vous conseiller, 3 permanentes UPSAE sont à votre disposition :

Françoise PICAUT
Secrétaire Générale
Permanente UNSA/UPSAE
membre de la CAP nationale
DDT 65
tel : 05 62 51 41 26
francoise.picaut
@hautes-pyrenees.gouv.fr

Jacqueline GOUDOUX
Secrétaire Générale adjointe
Permanente UNSA/UPSAE
DDT 16
Tel : 05 17 17 37 27
Jacqueline.goudoux
@developpement-durable.gouv.fr

Marie-Hélène PICARD
Trésorière nationale
Permanente UNSA/UPSAE
STRMTG
tel :04 56 59 42 69
marie-helene.picard
@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez-nous sur le SITE de l'UPSAE :

http://unsa-upsae.syndicat.min-e2.fr/

Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend.

BULLETIN D'ADHESION 2017

NOM : ..... **PRENOM :** ..... **GRADE :** .....

Fonction : .....

Service : .....

Adresse Professionnelle : .....

Adresse Personnelle : .....

Tél. : ..... **FAX :** .....

E-mail : .....

Bulletin à retourner à l'adresse :
DDT 38 UNSA/UPSAE à l'attention de Marie Hélène PICARD
17 bd Joseph Vallier BP 45 38040 Grenoble Cedex

accompagné de la cotisation annuelle de 38 € pour une première adhésion
ou de 58 € pour un renouvellement, au moyen d'un chèque établi à l'ordre de UNSA UPSAE

Merci d'en informer préalablement à l'envoi :

Marie-Hélène PICARD par courriel à l'adresse suivante : marie-helene.picard@developpement-durable.gouv.fr

RÉDUCTION D'IMPÔTS

Pour les salariés imposables
Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant.
Ce dispositif existe depuis de nombreuses années.

Pour une primo adhésion de 38 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 12,92 €
Pour un renouvellement de 58 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 19,72 €

Pour les salariés non imposables,
Les cotisations syndicales ouvrent désormais droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation versée.
Les salariés non imposables se verront verser un chèque correspondant aux 66 % de leur cotisation s'ils le signalent au moment de la rédaction de leur déclaration d'impôt.

Pour une primo adhésion de 38 €, on me rembourse 25,08 €, coût final de ma cotisation 12,92 €
Pour un renouvellement de 58 €,on me rembourse 38,28 €, coût final de ma cotisation 19,72 €

Références :
article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)